



Agent(e) de bio-nettoyage

Réaliser des opérations de bio-nettoyage des surfaces et des locaux de l'établissement et vérifier, au moyen d'autocontrôles, la qualité des travaux effectués en appliquant les instructions relatives au bio-nettoyage, afin de participer à la lutte contre les infections nosocomiales.

QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 3 (CAP, BEP)

CODE MÉTIER
30F30

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Approvisionnement en produits, en matériels, dans son domaine
- Contrôle et suivi de la propreté des locaux, dans son domaine d'activité
- Entretien, nettoyage et rangement des matériels spécifiques à son domaine d'activité
- Évacuation des déchets de diverses natures
- Nettoyage et entretien des locaux et des outils, spécifiques à son domaine d'activité
- Recueil/collecte de données ou informations spécifiques à son domaine d'activité
- Renseignement de documents, de fichiers (fiches d'activité, de traçabilité, etc.)
- Vérification/contrôle du fonctionnement et essais de matériels, équipements/des installations spécifiques à son domaine

SAVOIR-FAIRE

- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques/particulières, dans son domaine de compétence
- Appliquer le dosage et la dilution des produits relatifs à son domaine de compétence et telles qu'indiquées dans les protocoles
- Évaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaire à la pratique de son métier
- Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité
- Lire et utiliser une notice, dans son domaine de compétence
- Organiser et optimiser le stockage physique des produits, des matériels dans son périmètre d'activité
- Rédiger des informations relatives à son domaine d'intervention pour assurer un suivi et une traçabilité
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle
- Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau

CONNAISSANCES REQUISES

- Bio-nettoyage et hygiène des locaux (43403)
- Géographie et topographie de l'établissement (43434)
- Gestes et postures - manutention (43491)
- Hygiène hospitalière (43403)
- Matériel d'hygiène et de prévention des infections nosocomiales (43403)
- Nettoyage-désinfection (42093)
- Prévention des infections nosocomiales (43403)
- Produits de nettoyage et de désinfection (43403)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : J1301 Personnel polyvalent des services hospitaliers](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : E3C/12 Chargé ou chargée de propreté des locaux](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007](#)

FORMATION

CAP maintenance et hygiène des locaux (42093)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP, BEP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 17 décembre 1996](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après une 3ème générale ou technologique

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier

JURY

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;
 - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
-

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

[Valipro agent d'entretien des locaux de soins](#)

PROGRAMME

Durée : 2 ans

Outre les cours d'enseignement général commun à tous les CAP, les élèves étudient le nettoyage industriel pour apprendre à choisir la technique d'entretien la plus adaptée au travail à effectuer.

Modules :

- Ufac 1. Arts appliqués et cultures artistiques
- UG 1. Français et histoire-géographie
- UG 2. Mathématiques-sciences

- UG 3. Éducation physique et sportive
- UP 1. Techniques professionnelles d'entretien courant et de maintenance
- UP 2. Techniques professionnelles de remise en état et de rénovation

Durée de formation en milieu professionnel : 12 semaines

OBTENTION DU DIPLÔME

Evaluation des compétences organisée par domaines. L'obtention du CAP requiert d'avoir acquis l'unité terminale du domaine professionnel, et l'unité terminale des domaines généraux.

Validité des composantes acquises : 5 ans.

STATUT ET ACCÈS

Corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés

STATUT DANS LA FPH

Catégorie B (a partir du 01.10.2021)

Grades

- Aide-soignant de classe normale (12 échelons)
 - Aide-soignant de classe supérieure (11 échelons)
 - Agent des services hospitaliers qualifié (ASHQ) de classe normale (12 échelons)
 - Agent des services hospitaliers qualifié (ASHQ) de classe supérieure (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Recrutement direct (pour les as, amp et ap)

Conditions

- Etre élève aide-soignant(e) de l'établissement et suivre l'enseignement préparatoire à l'obtention des diplômes requis pour l'exercice de la fonction : diplôme d'Etat d'aide-soignant(e) (DEAS), diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) ou diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

OU

- Etre agent des services hospitaliers qualifié (ASHQ)
 - Compter au moins 8 ans de fonctions dans le corps
 - Etre admis après sélection professionnelle et avis de la commission administrative paritaire compétente à suivre une formation pour préparer à ces fonctions, qui doit être validée
 - Quota : 25% des postes
-

Concours sur titres (pour les as, amp et ap)

Dans la limite des emplois non pourvus par recrutement direct.

Conditions

- Etre titulaire du DEAS, du DEAES, du DEAP ou d'une attestation d'aptitude.
-

Sélection professionnelle pour devenir élève aide-soignant(e)

Conditions

- Etre reconnu(e) apte à suivre la formation préparatoire au DEAS, DEAES ou DEAP.

OU

- Etre agent des services hospitaliers qualifié, réunir au moins 3 ans de fonctions, avoir fait l'objet d'une sélection professionnelle et d'un avis de commission administrative paritaire compétente (quota : 35% de l'effectif en formation)

Afin de procéder à une sélection professionnelle, l'autorité investie du pouvoir de nomination recueille les candidatures comprenant une lettre de motivation de l'agent, l'avis du supérieur hiérarchique et des éléments d'appréciation portant en particulier sur :

- le contenu du dossier individuel de l'agent, comportant, notamment, les appréciations littérales et notations des trois dernières années
- les formations suivies en cours d'emploi, notamment celles préparant aux fonctions d'aide-soignant.

Les candidats sont recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires et suivent une formation de 12 mois.

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le **DEAS**, le **DEAES** et le **DEAP**.

Conditions

- Réussite à l'entrée en institut de formation.
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur.
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme.
-

Inscription sur une liste d'aptitude (pour les ashq)

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Avis de recrutement, incluant le nombre de poste à pourvoir et la date limite de dépôt des candidatures, affiché 2 mois au moins avant dans l'établissement, dans les ARS et dans les agences locales de Pôle emploi du département.

Examen du dossier de candidature (lettre de candidature et CV) par la commission, puis entretien pour les candidat(e)s retenu(e)s.

Conditions

- Aucune condition de titre ou de diplôme.
-

Détachement

Intégration dans le corps de détachement à tout moment sur demande de l'intéressé(e) et après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Conditions

- **Pour les AS, AMP et AP** : justifier de l'un des titres requis pour l'accès à ce corps (DEAS, DEAES, DEAP ou attestation d'aptitude).
 - **Pour les ASHQ** : être fonctionnaire dans un corps, cadre d'emploi ou emploi classé dans la catégorie C (indice égal ou immédiatement supérieur).
-

Ressortissants européens

Conditions

- Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'aide-soignant(e) de classe normale

Après sélection professionnelle et avis de la commission administrative paritaire compétente

Conditions

- Justifier de 3 ans de fonctions dans le corps.
- Être titulaire du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

OU

Après examen du dossier de candidature et avis de la commission administrative paritaire

Conditions

- Justifier d'au moins 8 ans de fonctions dans le grade d'ASHQ.
 - Avoir suivi une formation validée (détachement en tant que stagiaire dans le grade d'aide-soignant).
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Relations professionnelles

- Tous services hospitaliers (secteurs soins, administratif, circulation) dans lesquels les agents de bio-nettoyage exercent leurs fonctions
- service d'hygiène hospitalière pour les conseils sur les pratiques professionnelles

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Résidence de personnes âgées (EHPAD)

Conditions

- Travail en horaires décalés (de nuit), par roulement, les fins de semaine et jours fériés
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Agent(e) d'entretien
- Agent(e) hospitalier
- Agent(e) de nettoyage
- Agent(e) d'entretien polyvalent
- Agent(e) de service hospitalier (ASH)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Aide-soignant\(e\)](#)
- [Auxiliaire de puériculture](#)
- [Brancardier\(ère\)](#)
- [Aide médico-psychologique \(AMP\)](#)
- [Agent\(e\) de stérilisation](#)
- [Ambulancier\(ère\)](#)
- [Agent\(e\) de logistique](#)
- [Agent\(e\) de blanchisserie](#)
- [Agent\(e\) de restauration et d'hôtellerie](#)
- [Encadrant\(e\) du bio-nettoyage](#)

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-